



I PENSER LE TERRITOIRE : DU PLAN BRAILLARD AU GRAND GENÈVE

Le canton de Genève possède une longue tradition dans la planification territoriale. Depuis le plan directeur urbain de Maurice Brailard (1933-1936) jusqu'au projet de plan directeur cantonal Genève 2030, actuellement en cours de procédure, le canton est resté fidèle à ses principes de planification. Cette volonté d'organiser le territoire a permis de générer un développement compact de l'urbanisation bien connecté aux infrastructures de transport et a contribué à préserver de grands espaces ruraux.

Le canton est au centre d'une région très attractive, avec une croissance démographique largement supérieure à la moyenne européenne. Ce dynamisme, ainsi que la rareté des terrains à bâtir à Genève, ont contribué à la dispersion de l'habitat en France voisine et dans le canton de Vaud.

Afin de rééquilibrer le développement territorial à l'échelle de la région, le canton s'est engagé à intensifier la production de logements, dans le cadre du projet dit du Grand Genève. Ce projet, né de démarches transfrontalières engagées il y a plus de 30 ans, reprend les principes qui ont permis au canton de Genève de constituer un cadre de vie attractif. Il offre une vision d'avenir pour une agglomération :

compacte - capable de répondre aux besoins de logement sans gaspiller le sol et en limitant le temps passé dans les transports;

multipolaire - qui vise à renforcer les centralités existantes, leur mixité et leur fonctionnement en réseau;

verte - qui préserve de grandes entités paysagères et qui assure une forte présence de la nature en ville.

«Genève fut le premier canton suisse à se doter d'un plan directeur, c'était en 1935.

Ce n'est pas un hasard, car sur un petit territoire, seul un usage parcimonieux de la terre permet de construire les logements et les équipements dont nous avons besoin tout en préservant nos forêts, cours d'eau, terrains agricoles de qualité et vignobles.

Genève reste aujourd'hui fidèle à ce principe qui est au cœur du plan directeur communal de la Ville, du projet de plan directeur cantonal Genève 2030 et - à plus large échelle - du projet d'agglomération.

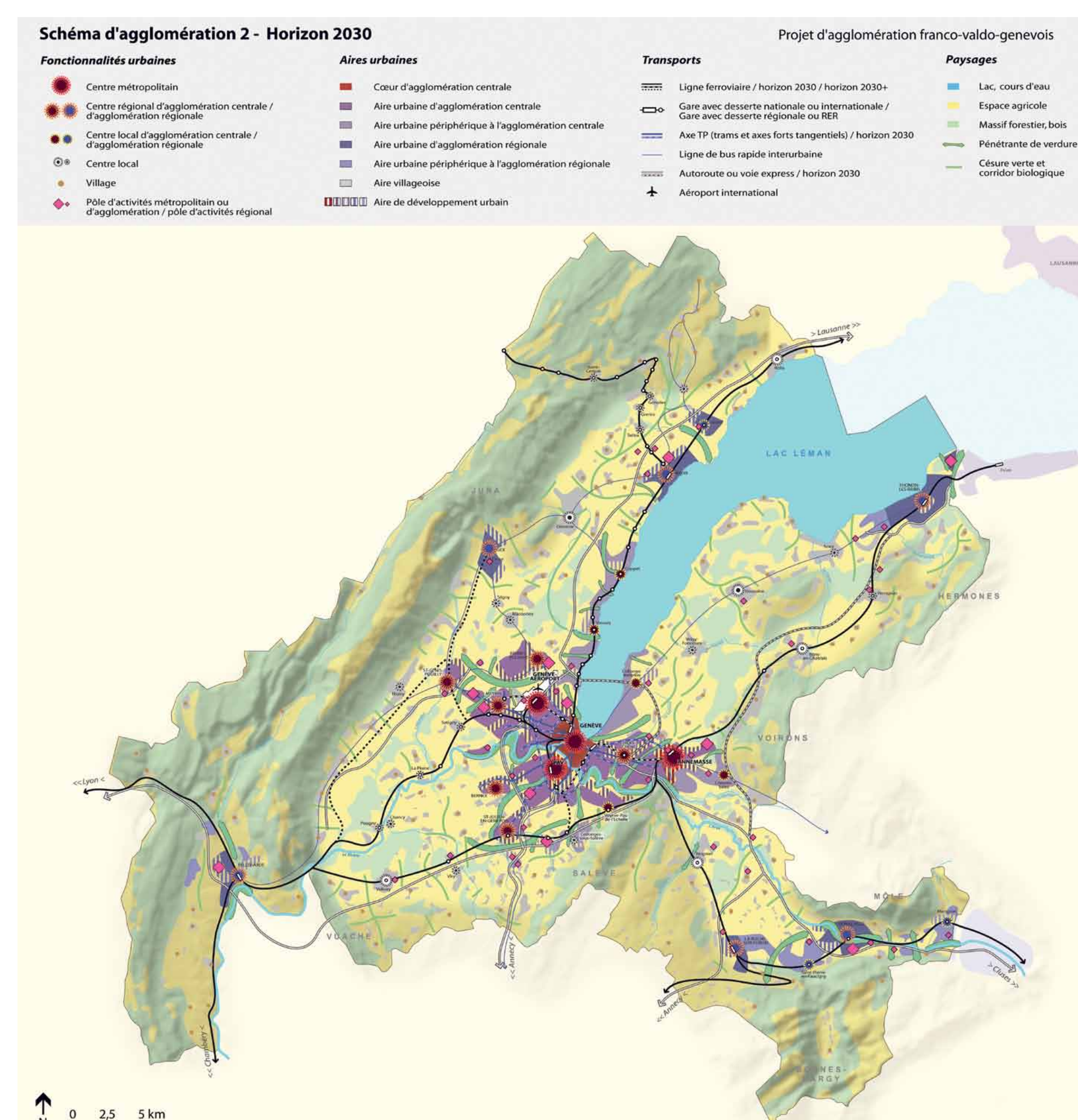
Pour maintenir la qualité de vie entre Lac Léman, Jura et Salève, construire et préserver nos espaces naturels doivent faire partie d'une même démarche.»

Fr. Longchamp

François Longchamp
Conseiller d'Etat chargé du
département de l'urbanisme (DU)

Rémy Pagani

Rémy Pagani
Maire de Genève



SITES INTERNET

www.ge.ch/urbanisme
www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement



II

PENSER LE TERRITOIRE: UN URBANISME AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

CONSTRUIRE DES LOGEMENTS À GENÈVE

Offrir des logements et un cadre de vie de qualité aux habitants du canton et à leurs enfants est une priorité. Ces logements seront réalisés dans des quartiers mixtes, bien desservis par les transports publics, afin que la population puisse y trouver les services et les équipements publics répondant à ses besoins. Pour atteindre cet objectif, le canton et les communes réalisent plusieurs grands projets de développement urbain comme La Chapelle-Les Sciens, les Vergers, les Cherpines, les Grands Esserts, Bernex et le projet Praille Acacias Vernets (PAV). Afin de faciliter l'accès au logement pour tous, la loi pour la construction de logement d'utilité publique (LUP) fixe pour objectif à l'Etat de constituer un parc pérenne de logements à caractère social à hauteur de 20% du parc locatif du canton.



Foyer Sécheron – Construction d'un nouveau quartier intégrant près de 120 logements, un EMS et un Espace de quartier. © Alain Grandchamp/Ville de Genève

CRÉER DE NOUVEAUX QUARTIERS PROCHES DES TRANSPORTS PUBLICS

Depuis toujours, les villes se sont construites au croisement des routes, sur les voies fluviales ou les ports. Aujourd'hui, c'est autour des axes de transports publics – nouvelles lignes de trams, CEVA et le futur réseau RER – que Genève et son agglomération se développent.

Le plan directeur cantonal et le projet d'agglomération prônent la mise en valeur des lieux centraux du canton et du Grand Genève bien desservis par les transports collectifs, afin d'assurer un développement qui favorise la plus grande fluidité des déplacements et la meilleure utilisation des divers modes de transport.

Ces nouvelles centralités urbaines offriront des logements, des surfaces d'activités ainsi que des équipements et des espaces publics.



Création d'une centralité urbaine à la gare CEVA des Eaux-Vives comportant des logements, des activités, des équipements de quartier et la Nouvelle Comédie de Genève autour d'une interface de transports performante. Concours d'espaces publics gare CEVA des Eaux-Vives, Ville de Genève (décembre 2010), © msv architectes urbanistes

AMÉNAGER DES ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ

Pour améliorer la qualité de vie et favoriser la mobilité douce et les transports publics, une des priorités est de créer des espaces publics efficaces et conviviaux, lieux d'échanges ou de flânerie.

L'espace public n'est en effet pas uniquement un lieu fonctionnel à disposition de tous, mais il revêt depuis toujours un rôle social, économique et civique. La présence de commerces, de cafés et d'autres services de proximité est aussi importante que la qualité du mobilier urbain, la fluidité des parcours ou la présence d'espaces verts. La rénovation de la place de la Navigation aux Pâquis et de la plaine de Plainpalais sont des exemples récents réalisés par la Ville de Genève.

A travers les concours, l'Etat, la Ville et les communes se sont donné les moyens de concevoir ensemble des espaces publics de qualité autour des futures stations CEVA. Les logements, les surfaces d'activités et les lieux culturels qui seront réalisés à proximité de CEVA feront de ces nouvelles «places de la gare» des espaces de vie autant que des lieux de transbordement entre divers modes de transport.



Concours d'architecture et d'espaces publics gare CEVA de Lancy - Pont - Rouge (janvier 2012), © Pont 12 Architectes SA



Concours d'espaces publics halte CEVA Carouge-Bachet (avril 2012), © msv architectes urbanistes



Concours d'espaces publics halte CEVA Chêne-Bourg (novembre 2011), © EMA Architectes, ILEX SAS, INGPHI SA